

**CONDITIONS DE GARANTIE au 24/09/2016**

## **1. Généralités**

A défaut de dispositions particulières convenues par écrit, toute requête en garantie faite auprès de la société est soumise aux présentes conditions, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur.

## **2. Produits concernés**

Les produits concernés par la garantie de ce document sont les produits fabriqués par la société. La présente garantie à vie couvre :

- les défauts de conception ou de fabrication de l'électronique
- les défauts de conception ou de réalisation du logiciel
- Dans le cadre d'une fabrication sur mesure, cette garantie s'applique aussi.

## **3. Sont exclus de la garantie :**

- l'usure mécanique due aux chocs, aux vibrations...
- les chocs électriques dus généralement à un mauvais câblage

Nous ne pouvons être tenus responsables des dégâts et accidents provoqués par les produits vendus ou par leur utilisation.

## **4. Mise en œuvre de la garantie**

La garantie s'exerce par retour en usine. Nous n'acceptons aucun retour de marchandise sans notre accord préalable. Les frais de transport sont à la charge du client, sauf accord particulier.

## **5. Réparation hors garantie**

Pour toute réparation sortant du domaine de cette garantie, la société facturera la réparation avec accord préalable du client.

## **6. Juridiction**

Tous litiges éventuels seraient de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de NANCY, et cela même en cas de pluralité de vendeurs ou d'appel en garantie.